

EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

| Numéro de dossier | Date de décision |
|-------------------------|-------------------|
| <i>Réf : 2019030002</i> | <i>14/06/2019</i> |

Référence de la décision : A/CT/2019-06-290

Modification et renouvellement du certificat de sécurité parties A et B de la société TRANSIFER :

A été renouvelé, à la demande de TRANSIFER, les parties A et B de son certificat de sécurité afin de pouvoir continuer d'assurer des services de transport de fret, et modifié pour couvrir la réalisation de transports exceptionnels limités aux marchandises roulantes avec des restrictions de circulation (mais toujours à l'exclusion de marchandises dangereuses), sur le réseau ferré national.

Ce certificat a été renouvelé pour une durée d'un an soit jusqu'au 14 juin 2020.